

SYNDICAT DES PERSONNELS DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Revalorisations statutaire et indemnitaire au rabais : pour nous c'est NON !

Lors de la rencontre du 1^{er} février 2023 entre la DSJ et les organisations syndicales, de nouvelles grilles indiciaires pour les greffiers ont été présentées avec une **application à compter du 1^{er} octobre 2023** :

- Proposition d'une **évolution de l'indice majoré (IM)** du 1^{er} échelon du greffier qui **passerait à 363 au lieu des 356 actuels**. Avec l'inflation que nous connaissons, on peut légitimement croire que le ministère se moque de nous ! Cet indice sera insuffisant dès sa création !
- **Une réduction de la durée d'échelon dans les échelons 1 et 2 ramenée à 1 an**
- Cette nouvelle grille se calque sur la grille des CPIP de 2019 **MAIS RESTE INFÉRIEURE A LEUR GRILLE ACTUELLE**. Si certaines organisations syndicales s'en réjouissent, on ne peut que déplorer l'absence de passage en catégorie A.

Avec cette nouvelle proposition de grille, un greffier pourrait atteindre son dernier échelon dans 27 ans contre 30 ans aujourd'hui. **En moyenne, il faudra s'attendre à une augmentation de 53 euros brut : CE N'EST PAS SUFFISANT !!!**

Pour les greffiers principaux, rien de spectaculaire non plus :

- Une grille identique à 13 échelons avec un passage au 1^{er} échelon au-dessus de la grille indiciaire de 2015. Avec la nouvelle grille, un greffier se situant entre le 5^{ème} et 9^{ème} échelon gagnerait entre 15 et 25 points d'indice contre 3 points d'indice actuellement.

Ce qui reste encore en suspens :

- Situation et condition des greffiers, notamment ceux qui sont chefs de service
- Condition de reclassement au 1^{er} octobre 2023 du greffier, du greffier en greffier principal, liste d'aptitude
- Situation et condition de reclassement des C en B greffier

NOUS REVENDIQUONS LA CATÉGORIE A POUR L'ENSEMBLE DES GREFFIERS

Disparition des greffiers fonctionnels au 1^{er} octobre 2023 :

Notre organisation syndicale s'est toujours opposée à la création de ce statut d'emploi qui n'était qu'un leurre quant à une meilleure perspective de carrière. La preuve en est que nos collègues ne se sont pas précipités sur ces postes. Aujourd'hui, on nous plonge dans l'incertitude sans de réelles précisions sur notre avenir à quelques mois de la fin du statut (intégration du corps des directeurs ? Passage au statut d'attaché de justice ? Conservation de l'ancienneté?). Nous serons vigilants à ce que nos collègues ne soient pas lésés.

Pour le bureau

Elise COMPANYY
Secrétaire générale